Municipalité de
Saint-Jean-Baptiste

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussignée, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 1er juin 2021, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 951-21 modifiant le Règlement 801-11 concernant la sécurité incendie.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste ou sur le site internet de la Municipalité. (www.msjb.qc.ca)

Ce règlement entre en vigueur ce 4 juin 2021, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 4e jour de juin deux mille vingt et un.

Le directeur général,

Martin St-Gelais